

Comité de Responsabilisation Indépendant

Troisième rapport au Conseil Général

Octobre 2018

Table des matières

I.	<u>Introduction</u>	1
II.	<u>Ce que nous avons fait</u>	1
II.1	<u>Politique de responsabilisation et de transparence</u>	1
II.2	<u>Site internet</u>	1
II.3	<u>Procédures financières</u>	2
II.4	<u>Rapport financier annuel</u>	2
II.5	<u>Études de cas</u>	2
III.	<u>Résumé des conclusions</u>	3
III.1	<u>Externes</u>	3
III.2	<u>Internes</u>	3
IV.	<u>Annexe 1: Introduction au CRI</u>	5
VI.	<u>Annexe 2: Politique provisoire de transparence et de responsabilisation</u>	6
VII.	<u>Annexe 3: Termes de références pour les études de cas</u>	9
VIII.	<u>Annexe 4: Étude de cas du Secteur Féministe</u>	11

I. Introduction

Le Comité de Responsabilisation Indépendant (CRI) présente ici son rapport pour l'année 2018. Pour les nouveaux participants, un point sur qui nous sommes, où nous nous situons dans la structure du POED et notre façon de travailler est joint en l'Annexe 1.

II. Ce que nous avons fait

II.1 Politique de responsabilisation et de transparence

Dans notre rapport de 2016, nous faisons la recommandation suivante « *le POED doit, de manière urgente, développer et s'accorder sur une politique de transparence et de responsabilisation conforme à nos propres recommandations présentes dans la boîte à outils (de la page 46 à la page 53) pour mettre en œuvre le 5^e Principe d'Istanbul* ». Nous avons répété cette recommandation dans le rapport de 2017.

Nous sommes très satisfaits de voir qu'une première version de cette politique a été rédigée et est présentée au Conseil Général afin d'être approuvée.

Nous avons examiné cette politique. Nous considérons qu'elle propose des normes très strictes et qu'elle fournira un cadre solide pour tous les travaux futurs. Nous avons quelques suggestions sur les façons de l'améliorer et nous les avons abordées avec le Comité de Responsabilisation. Une copie de nos commentaires est jointe en l'Annexe 2.

Bien que la politique n'ait pas encore été validée par le CG nous avons basé les évaluations de notre rapport sur celle-ci.

II.2 Site internet

Le site internet reste, selon nous, la vitrine de la transparence et de l'ouverture du POED

Nous disions, dans notre rapport de l'an dernier : « Nous devons mettre l'accent sur la nécessité d'évaluer le contenu du site internet, afin d'identifier les intérêts des internautes et de s'assurer que cela correspond à la direction donnée par le 5^e Principe d'Istanbul .»

De toute évidence, beaucoup d'efforts ont été faits pour mettre à jour le site internet au cours de l'année et nous considérons qu'il y a eu une amélioration de la présentation et du style général. Nous reconnaissons également qu'il y a encore du travail à faire. Cependant, au moment de la rédaction de ce rapport, nous avons noté un certain nombre d'oublis assez importants. Notamment, nous n'avons trouvé aucune trace de rapports

concernant les activités des membres, de rapport généraux de l'année précédente accessibles au public, et aucun audit de rapports financiers du POED. Comme indiqué dans la politique provisoire sur la transparence et la responsabilisation, ce sont des documents essentiels pour démontrer le phénomène de responsabilisation et ils devraient être rendus publics le plus rapidement possible.

Nous avons rédigé une première version de la section examinée concernant le travail du CRI pendant l'année et l'avons partagé avec le Secrétariat Global. Il n'est cependant pas encore disponible sur le site internet et les informations qui y figurent ne sont plus d'actualité.

II.3 Procédures financières

En 2016, nous avons examiné un certain nombre de documents relatifs aux accords financiers mis en place pour le POED. Nous avons soulevé quelques questions avec les co-présidents concernant la propriété de ces documents, notamment, la nécessité pour ces procédures d'être approuvées ou appuyées par les organes pertinents au sein du POED. Nous n'avons pas encore reçu de réponse. Il est difficile de déterminer si les accords financiers ont été approuvés par le POED.

II.4 Rapport de finances annuel

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous n'avons pas encore reçu le rapport de 2017.

II.5 Études de cas

Nous avons décidé de réaliser une nouvelle étude de cas, concernant la responsabilisation du travail réalisé en 2017 dans le secteur du féminisme.

Comme cela avait été le cas pour d'autres études de cas, nous avons eu du mal à trouver de la documentation, provenant du POED ou du secteur, nous permettant d'examiner le travail en détail.

Les grandes lignes de la leçon tirée de cette étude de cas sont la nécessité d'améliorer :

- L'accès public à des informations pertinentes et en quantitativement suffisantes concernant le budget, les programmes, le travail réalisé, les réussites et les évaluations.
- Les espaces, les mécanismes et les opportunités des différents partenaires leur permettant de participer au côté des acteurs impliqués dans des régions et des secteurs spécifiques.
- Les directions et les règles claires et accessibles pour exercer des rôles et des responsabilités au niveau régional et sectoriel.

Ces questions doivent être traitées en appliquant le contenu de la politique

Notre rapport sur l'étude de cas est en Annexe 3

III. Résumé de ce que nous avons découvert

Nous allons résumer ci-dessous notre vue d'ensemble, basée sur notre travail de cette année.

III.1 Externe

La responsabilisation et la transparence vers l'extérieur - vers les membres et les acteurs du POED ainsi que plus généralement vers la société civile qui ne participe pas directement aux activités du POED, et au grand public - s'améliore. Le site internet a été significativement modifié et amélioré, en accord avec nos recommandations antérieures. Les actions du POED sont plus claires pour un visiteur intéressé mais non informé. Cependant, les réussites du POED sont moins claires.

Toutefois, contrairement aux années passées, nous ne pouvons pas donner d'avis sur la responsabilisation et la transparence vers le haut - vers les donateurs. Nous n'avons vu ni l'audit des comptes annuel ni le rapport public, pour 2017.

III.2 Interne

Le développement d'une politique de la transparence et de la responsabilisation est un grand pas en avant. Cela devrait fournir un cadre de travail efficace permettant d'encourager l'inclusion et le partage d'informations parmi les membres. Comme nous l'avons découvert grâce à cette étude de cas et à la précédente, le défi est désormais de mettre en pratique cette politique.

IV. Ce que nous recommandons

Cette année, nous faisons trois recommandations générales :

1. S'assurer que les rapports soient fournis à temps aux partenaires externes et au grand public et
2. Appliquer le cadre de la politique de transparence et de responsabilisation aussi tôt que possible, pour s'assurer de la participation efficace des membres
3. S'assurer que le site internet est un mécanisme efficace de soutien de la politique, en accord avec la méthodologie proposée et comprise dans la politique.

Jake Bharier

Charlie Martial Ngounou
Rosa Inés Ospina-Robledo

10 octobre 2018.

IV. Annexe 1 : Introduction au CRI

Le Comité de Responsabilisation Indépendant (CRI) du Partenariat des OSC pour l'Efficacité du Développement (POED) a été établi pour servir de Conseil d'Arbitrage aux structures de gouvernance du POED auprès du Conseil Global (CG), du Comité de Coordination (CC) et des co-présidents. Le CRI fournit de l'aide et de l'assistance aux structures gouvernantes et au secrétariat global pour s'assurer que le POED soit conforme et respecte les critères les plus stricts de transparence, de responsabilisation et d'intégrité, en accord avec les Principes d'Istanbul.

Les membres du CRI sont :

- Charlie Martial Ngounou, basé à Yaoundé (Cameroun). Le représentant camerounais de l'association internationale des maires francophones pour la transparence fiscale, et fondateur d'AfroLeadership, une OSC faisant la promotion des Données Ouvertes pour la responsabilisation, la transparence et la participation citoyenne ;
- Jake Bharier, basé à Hereford (R.U). Ex trésorier de CONCORD et président du consortium qui gérait le prédécesseur du POED et
- Rosa Inés Ospina-Robledo, basée à Bogota (Colombie). Membre de Transparency International et co-présidente de l'initiative régionale d'Amérique latine pour la transparence et la responsabilisation des OSC, basée à Bogota. Activiste de l'Open Forum.

Conformément aux accords de transitions dans notre cahier des charges, un membre, Charlie Martial Ngounou, est arrivé à la fin de son premier mandat en 2017 et a été renommé par le Comité de Coordination pour un second mandat.

Jake Bharier a conservé son rôle d'organisateur de réunion. Ceci est notre troisième rapport pour le CG.

V. Méthodes de travail

La plupart de notre travail consiste à examiner des documents. Nous l'avons complété de visioconférences informelles mensuelles

Un budget pour notre travail a été alloué par le CC. Nos coûts au sein du POED sont présentés dans la rubrique « Coordination de plateforme et gestion de programme ».

VI. Annexe 2 : Politique provisoire de transparence et de responsabilisation

Commentaires du CRI concernant le Comité de Coordination

Note pour le Comité de Coordination

Politique provisoire de transparence et de responsabilisation Commentaires du CRI

Nous avons été très satisfaits de voir que la politique provisoire de transparence et de responsabilisation (version du 21 juin 2018) va être présentée pour approbation auprès du Conseil Global en octobre. Nous pensons que c'est un pas en avant significatif.

Nous trouvons que cette politique propose des normes très strictes et qu'elle sera un cadre solide pour de futurs travaux. Cependant, nous aimerions apporter quelques commentaires et quelques suggestions, de par notre expérience et notre connaissance du sujet, afin de l'améliorer encore plus. Ils sont listés ci-dessous.

Nos commentaires concernent un texte en anglais lu en anglais, français et espagnol par des natifs qui interprètent certains mots différemment.

Page	Texte actuel	Commentaire du CRI
	Résumé	La plupart des documents de politique indiqueraient où se situent la responsabilisation dans la promotion de la politique, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Nous pensons qu'ils seraient utile d'inclure ces informations dans le document.
1	Les membres peuvent se baser sur ce document pour développer leur propre politique et l'appliquer dans leur contexte	Nous considérons cela un progrès important.
2	La transparence pour le POED consiste à partager des informations pertinentes,	1. Nous suggérons... « le partage actif de... »

	<p>fiables et actuelles de façon ouverte, y compris les documents constitutionnels, ses activités principales, sa situation financière, les procédures de gouvernances, de manière à ce que tout soit accessible pour les intéressés. Tout en s’efforçant d’être transparent en tant que plateforme, le POED instaurera également des mesures pour protéger les droits à la vie privée et les données personnelles afin d’éviter les abus.</p>	<p>2. Nous suggérons « ... Le partage d’informations pertinentes, quantitativement suffisantes... » La question de la quantité suffisante d’informations doit toujours se poser pour le destinataire de l’information. Cela serait donc intéressant de considérer en temps voulu une approche en données libres.</p> <p>3. Nous suggérons : « Tout en restant ouvert sur cette approche, le POED instaurera également des mesures pour protéger les droits à la vie privée et les données personnelles afin d’éviter les abus. »</p>
2	<ul style="list-style-type: none"> • La fiabilité, la qualité, les impacts positifs et l’accessibilité dans la pratique 	<p>Et pour les impacts négatifs ? Plus généralement, étant donné que dans la coopération du développement nous essayons de « ne porter aucun préjudice », de quelle manière le POED utilise cette politique pour encourager l’apprentissage se basant, par exemple, sur les échecs ou les méfaits ?</p>
2	<ul style="list-style-type: none"> • Les organes de gestion rendent visible les ressources financières et techniques qu’ils utilisent pour atteindre leurs buts ; 	<p>Est-il prévu que cela concerne tous les organes de gestion et ce à chaque niveau à l’intérieur du POED ? Cela comprend-il les organes de gestion des organisations membres ? Cela pourrait être utile de le clarifier.</p>
2	<p>Les instruments et les méthodologies que le POED adopte font partie de la politique (jointe dans l’Annexe A) Le POED vise un processus responsable,</p>	<p>Nous ne recommandons pas d’informations désorganisées. Cependant, nous pensons que « organisée » pourrait être mal compris</p>

	volontaire, indépendant et public. En fournissant des informations utiles, organisées et réelles, le POED donne une visibilité annuelle à l'impact et aux progrès des opérations en tant qu'organisation qui contribue à développer l'efficacité.	et mal interprété comme signifiant « éditée », « restreinte » ou pire. Nous suggérons plutôt l'utilisation du mot « collecté ».
5	Afin de comprendre les positions politiques des organisations et leurs activités actuelles, les membres du POED et le public auront accès de manière efficace, dans des délais appropriés, à une documentation pertinente concernant des secteurs clés comme par exemple :	Bien qu'il soit dit que cette liste de documents n'est pas exhaustive, serait-il approprié d'inclure quelques détails supplémentaires ? Cela pourrait être : <ul style="list-style-type: none"> • Le budget général • Les programmes, les budgets et les rapports du secteur • Les évaluations et les analyses internes et externes • Les rapports du CRI
7	La responsabilisation dans la gouvernance est atteinte grâce à :	Nous suggérons d'ajouter une chose au début de la ligne, quelque chose du genre : <ul style="list-style-type: none"> • Développement, et approbations aux niveaux appropriés, mandats, politiques, protocoles et procédures pour les procédés de gouvernance ;

CRI
31 août 2018

VII. Annexe 3 : Termes de références pour les études de cas

6 septembre 2016 - Version 2

Comme indiqué dans les termes de référence du CRI approuvés par le CC, cet organe *fournit de l'aide et de l'assistance aux structures gouvernantes pour s'assurer que le POED soit conforme et respecte les critères les plus stricts de transparence, de responsabilisation et d'intégrité.*

La conformité avec le 5^e Principe d'Istanbul exige la promotion de la confiance entre les acteurs externes tels que les communautés travaillant avec les OSC, d'autres OSC, les gouvernements ou les donateurs, et les acteurs internes, ceux qui participent aux processus du POED. La confiance est essentielle pour apprendre et améliorer les choses.

Le CRI examinera par conséquent les définitions, procédés, programmes de travail et les procédures du POED qui vont dans le sens du développement de la transparence, de la responsabilisation et de l'intégrité et fera des recommandations d'amélioration auprès du CC et des co-présidents. Il se concentrera particulièrement sur :

- *La provision d'informations entre les participants*
- *La provision d'informations au grand public*
- *Les systèmes de responsabilisation financière pour à la fois les organes externes et les participants*
- *Les politiques relatives aux conflits d'intérêt et d'autres politiques pertinentes*
- *Les systèmes d'évaluation pour les programmes de travail*
- *Des systèmes de retour et d'interaction avec les différents publics et acteurs*

Afin que le CRI comprenne la manière dont le POED est conforme à ces principes, au sein d'une structure si complexe, le CRI a décidé d'entreprendre des études de cas expérimentaux dans deux sous-régions afin de voir s'il existe une conformité avec les critères donnés plus haut. Dans ce but, le CRI a choisi la sous-région des **Caraïbes et de l'Amérique Centrale** et la sous-région de **l'Afrique Centrale**.

L'idée est d'examiner les sources fournies pour les études de cas afin de vérifier qu'elles fournissent des informations utiles et appropriées aux différents acteurs à propos des critères suivants :

- Le programme, pour qu'il soit cohérent avec l'objectif du POED
- L'échelle de travail planifié
- La conformité avec le programme
- L'efficacité du travail réalisé
- L'efficacité financière du travail réalisé

- L'accessibilité de l'information relative au cas
- Les mécanismes ou espaces efficaces pour fournir un retour entre les différents acteurs impliqués dans les activités
- L'apprentissage offert aux différentes parties du POED

Les **sources** d'information à examiner :

1. Budget annuel
2. Rapport annuel
3. Entretien avec la personne en charge d'un pays dans la sous-région et la personne en charge de la sous-région.
4. Le site internet du POED
5. Les informations fournies par le Secrétariat Global.

Le **rapport final** doit être concis et mettre l'accent sur :

- (i) Le temps de travail réel pour l'évaluation
- (ii) Les sources spécifiques utilisées
- (iii) Les conclusions concernant les critères et
- (iv) Les recommandations pour améliorer la responsabilisation du POED

VIII. Annexe 4 : Étude de cas du secteur féministe

ÉTUDE DE CAS PRATIQUES DE RESPONSABILISATION DU SECTEUR FÉMINISTE AU SEIN DU POED 2017

PRÉPARÉ PAR LE COMITÉ DE RESPONSABILISATION INDÉPENDANT

CONTEXTE

Chaque année, le Comité de Responsabilisation Indépendant (CRI) réalise une étude cas de un ou deux secteurs comme partie de l'évaluation de la performance de responsabilisation du POED au cours de l'année fiscale. Pour 2017, nous avons décidé d'examiner le Secteur Féministe.

Les termes de référence que nous avons appliqué à ce travail sont les mêmes que ceux que nous avons utilisé au cours des années précédentes et sont joints dans l'annexe 1. En particulier, notre étude de cas s'est focalisé sur la clarté et la quantité suffisante d'informations fournies à tous les niveaux et à tous les lecteurs possiblement intéressés par les avancées concernant le féminisme et le statut de la femme, provenant de ce secteur de travail spécialisé du POED.

L'examen a été réalisé entre avril et juin 2018. Rosa Inés Ospina (également une féministe) était le membre du CRI qui a dirigé cette étude de cas, épaulée par un internaute externe connaissant bien le POED.

Les examinateurs se sont focalisés sur le site internet du POED à la recherche d'informations disponibles concernant le secteur féministe pour l'année 2016. Ils ont demandé au Secrétariat Général des informations spécifiques concernant la responsabilisation du groupe et ont étudié les documents officiels fournis. Rosa Inés a parlé en face à face ou via des courriers électroniques avec la co-présidente et Coordinatrice Global sortante du Groupe Féministe¹. Étant donné les informations limitées obtenues, nous avons redemandé au Secrétariat Global toutes les informations spécifiques dont ils disposaient concernant le secteur féministe et avons

¹ Entre avril et juin 2018, Rosa Inés a échangé des courriers électroniques avec Monica Novillo (co-présidente et coordinatrice globale sortante de la plateforme féministe) et le 9 avril elles ont eu une visioconférence de 30 minutes. Lors de ces échanges, Monica Novilla a expliqué que la nouvelle coordinatrice globale était l'indienne Priti Darooka. Nous avons écrit deux fois à Priti en lui demandant un entretien mais n'avons pas reçu de réponse de sa part. En juin, Rosa Inés a appris grâce à Monica que Priti avait démissionné de sa position au sein de la coordination globale. Sa démission avait été acceptée par la plateforme féministe, qui n'avait pas, à ce moment-là, élu une remplaçante. Cela pourrait expliquer l'absence de réponse de Priti.

examiné les papiers reçus depuis 2014. Enfin, nous sommes retournés sur le site internet du POED à la recherche d'améliorations concernant les informations fournies sur ce sujet.

Dans ce rapport, nous présentons :

- (1) un résumé des conclusions générales
- (2) un résumé des conclusions spécifiques au Secteur Féministe

1. Résumé des conclusions générales

- Il ne fait aucun doute que les différents acteurs du POED sont maintenant conscients du besoin de prêter plus d'attention à leurs performances de responsabilisation et essaient de l'améliorer en suivant différentes pistes.
- Cette étude de cas, réalisée environ dix-huit mois après la publication des premières recommandations du CRI, confirme les conclusions données par le CRI lors des cas d'étude précédents et réaffirme la nécessité d'un moyen plus rapide et plus efficace d'améliorer les pratiques de responsabilisation du POED selon le programme partagé avec le CRI. Toutefois, nous reconnaissons que les changements proposés par le CC dans le but d'améliorer les pratiques internes au POED prennent du temps à être mis en place.
- Pour les acteurs du POED et pour le grand public, le site internet semble être le seul moyen efficace et facile d'obtenir des informations mises à jour et en quantité suffisante concernant les offres, les actions et les réussites du POED. Cette étude de cas montre que le site internet, même avec ses améliorations, est encore loin d'être fiable et suffisant, notamment pour ce qui concerne des sujets spécifiques et des secteurs de travail.
- Il n'existe toujours pas de mécanisme clair pour les participants généraux du POED d'impliquer les différents organes de l'administration ou de gouvernance du POED dans le but d'échanger et de partager les processus de prises de décision : *La responsabilisation dynamique*
- Il y existe peu de règles qui aident à guider les procédés de gouvernance internes des organismes à des procédés sectoriels, locaux et régionaux. Les méthodes d'élection des différents représentants, la manière et le moment de rendre compte à leurs circonscriptions respectives, la manière de résoudre les imprévus et ainsi de suite n'existent pas ou sont incohérents.
- Étant donné les défauts des politiques de responsabilisation précédentes, nous découvrons maintenant que des régions ou des secteurs particuliers n'ont pas correctement rendu des comptes sur ce qu'ils avaient réalisé, ce qu'ils avaient atteint et la manière dont ils ont géré

leurs budgets. Les informations ne sont par conséquent pas disponible afin de permettre aux acteurs du POED et au grand public de les suivre et de comprendre les échecs, les réussites et les leçons tirées.

2. Résumé des conclusions spécifiques au Secteur Féministe

- Nous n'avons pas trouvé d'informations formelles disponibles nous permettant d'évaluer la responsabilisation relative au Secteur Féministe (SF). Le site internet ne dispose pas d'information spécifique en quantité suffisante concernant le SF. La documentation fournie par le Secrétariat Global ne fait référence qu'à l'allocation de budget, les activités planifiées et parfois la liste d'activités réalisées, et même ces informations limitées ne sont pas encore accessibles au public. Nous n'avons pas trouvé d'autre source d'informations, comme des rapports sur la manière dont les activités étaient développées, ce qui était atteint, les résultats obtenus et les leçons qu'ils en avaient tiré.
- À cet égard, de même que pour d'autres secteurs, il n'y a pas d'onglet ou d'espace sur le site du POED concernant le SF permettant de savoir qui ils sont, ce qu'ils recherchent, ce qu'ils font et ce qu'ils réussissent. *Nous avons noté que le site internet a été amélioré, nous nous attendons donc à trouver ce grave oubli corrigé pour tous les secteurs.*
- Beaucoup plus inquiétant, il existe un manque d'informations disponibles au sein du Secrétariat Global leur permettant d'examiner la manière dont les ressources sont allouées et de connaître les résultats atteints. Voici quelques exemples d'information de mauvaise qualité :

Documents reçus	Commentaire
Rapport de finance du groupe féministe 2014	Indique principalement que les ressources étaient destinées à des ateliers en 2014
Rapport de fin d'année du POED 2015 - remis par la <i>Coordinadora de la Mujer de Bolivia</i>	<p>Ce rapport rend principalement compte des activités à financer, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La publication des demandes clés du FG sur l'Effacité du Développement • La publication / traduction du guide de promotion et d'implication • Guide de promotion et d'implication du GF • Événement parallèle à la Commission sur le Statut des Femmes • Programme stratégique global et réunion de coordination <p>Au moment de la rédaction du rapport la plupart de ces activités n'étaient pas encore menées à bien Nous ne pouvons pas savoir en se basant sur les rapports si</p>

	elles ont été réalisées . À part pour le cas de la participation à l'événement parallèle HL et la publication d'un article spécifique .
Rapport de fin d'année du POED 2016 - remis par la <i>Coordinadora de la Mujer de Bolivia</i>	Ce rapport liste les activités entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers pour développer le guide de promotion • Publication du guide de promotion • Partage des différentes opinions provenant de l'implication du SF • Événement parallèle CSW61 Le rapport indique seulement que les activités planifiées l'année précédente ont été réalisées : il n'existe pas de rapport substantiel les concernant.
Progrès de mise en œuvre du programme (absence de date)	Le rapport sur les réalisations se réfère à une réunion et à l'élaboration d'une liste de questions clés utilisées pour disséminer le travail dans différentes espaces

- Lorsqu'on a demandé à Monica comment les informations étaient envoyées aux membres du SF, elle a répondu qu'il n'existait pas de mécanisme officiel autre que la communication via les coordinateurs SF régionaux. Actuellement, il n'existe pas de liste globale officielle et à jour des groupes féministes liées au travail du POED. Au niveau global, le SF ne dispose que de la liste de la plateforme ou des contacts régionaux du réseau. La portée des membres du SF est donc inconnue.
- Monica nous a également indiqué qu'ils n'ont pas de critères ou de politique officielles (règlements internes) afin d'exercer leur gouvernance interne. Il n'ont pas de règles pour décider qui devient un membre, ou comment élire les représentants ou ce qu'il faut faire quand quelqu'un démissionne de son poste.
- Lorsqu'on lui a demandé comment les partenaires pourraient comprendre l'intérêt du travail réalisée par le SF, Monica a reconnu qu'à cause du manque de partage d'informations, il est difficile de savoir s'il existe un décalage entre le programme entrepris par les coordinateurs régionaux et celui du POED. Le travail du SF semble se répandre par régions sans véritable plan à grand échelle : le Secrétariat Global propose apparemment une allocation des ressources et les coordinateurs régionaux décident quoi en faire.
- Bien que le programme féministe devrait être une publication transversale au sein du POED il n'existe pas d'informations permettant de savoir si c'est le cas. Personne n'a été nommé responsable de cela.
- Enfin, nous reconnaissons que comme nous l'a dit Monica pendant l'étude de cas, *les coordinateurs régionaux du SF travaillent sur un Plan Stratégique qui devrait être prêt pour le second semestre de 2018 mais le mouvement féministe en soi n'y a pas vraiment participé.*

Ce plan vise à affronter et résoudre les problèmes préalablement identifiés, en cherchant des manières à la fois plus structurées et plus flexibles de fonctionner en tant que groupe.

Conclusion générale

En partant de nos recommandations et conclusions ci-dessus, le CRI devrait pouvoir corriger la plupart de ses lacunes concernant la responsabilisation d'ici la fin de l'année. Nous parlons de :

- L'accès public à des informations pertinentes et suffisantes concernant le budget, les programmes, le travail réalisé, les réussites et les évaluations.
- Les espaces, les mécanismes et les opportunités pour les différents partenaires afin qu'ils participent au côté des acteurs impliqués dans des régions et des secteurs spécifiques.
- Les règles claires et accessibles pour l'exercice de rôles et de responsabilités au niveau régional et sectoriel.

La nouvelle politique de responsabilisation, le site internet amélioré du POED et les Plans Stratégiques Par Région et Secteur en particulier devraient être de bons mécanismes pour améliorer la responsabilisation au niveau régional et sectoriel.